

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an 2021, le 18 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/06/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/06/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mmes : BELIALI Maëlle, BOLAND Vanessa, FLIS Marie, GUILLEMIN-PRESTEL Eveline, JOSSE Elodie, MALLER Corinne, MM : BRIAND Mickaël, CORNILLON Christophe, LETELLIER Mickaël, MAROT Xavier, MONNET Jean-Charles, PERROT Joël

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Le :
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LEBORGNE Séverine à M. MAROT Xavier, M. SANCHEZ Antony à Mme BOLAND Vanessa

A été nommé(e) secrétaire : M. MAROT Xavier

35/2021 – Election de la commission délégation service public :

Dans le cadre de la procédure de délégation du service public d'assainissement de la commune d'ORVILLIERS il convient d'élire la commission prévue à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Cette commission est appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites dans le cadre de la procédure d'attribution de la Délégation du Service Public.

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la commission sont habilités à examiner les candidatures et offres et à donner leur avis, dès lors qu'il sera requis, au cours de la durée de la délégation.

Le maire d'ORVILLIERS y siège de droit en qualité de Présidente,

Sont donc désignés pour siéger à la Commission habilitée à examiner les candidatures et offres faites, et donner son avis dès lors qu'il sera requis, au cours de la délégation :



- **3 membres titulaires :**
 - o Mr Marot Xavier
 - o Mr Letellier Mickaël
 - o Mr Perrot Joël
- **3 membres suppléants :**
 - o Mr Monnet Jean-Charles
 - o Mme Boland Vanessa
 - o Mr Briand Mickaël
- De même qu'à titre consultatif, le comptable public de la collectivité et un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation des membres de la délégation de service public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2021
Le Maire
Marie FLIS

